

**L'action sociale s'adresse à tous les agents en activité, mais aussi aux retraités.
La délégation départementale intervient en matière de :**

RESTAURATION

Il existe dans le département diverses structures de restauration ouvertes aux agents des Finances :

des restaurants financiers :

dans les ex Centres des Impôts d'**AVRANCHES, GRANVILLE et CHERBOURG**

un restaurant interadministratif (R.I.A) à **SAINT-LO**

L'ensemble de ces établissements déduisent de leur prix la subvention repas (1,18 euros) versée par les services sociaux.

Il existe également quelques coins repas créés à l'initiative des administrations, la délégation participe à leur installation.

Par ailleurs, les agents affectés dans un **poste reconnu "isolé"** - en l'absence de structure de restauration collective -bénéficient du **titre-restaurant**.

LOGEMENT

Des aides ou prêts au logement sont ouvertes sous **certaines conditions qui prennent en compte la situation et les revenus de chacun** :

Une **AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION** (1750 à 2400 €);

Un **PRET POUR FACILITER L'INSTALLATION** (500 à 2400 €);

Un **PRET POUR LE LOGEMENT D'UN ENFANT ETUDIANT** (prestation nouvelle 1200 à 1800 €)

Une **AIDE A LA PROPRIETE** (Prestation nouvelle à compter du 01/01/2013 qui remplace le PRET IMMOBILIER BONIFIE)

Un **PRET IMMOBILIER COMPLEMENTAIRE** (entre 3000 et 10000 €);

Un **PRET AMELIORATION DE L'HABITAT** (entre 500 et 2400 €);

Les documents sont téléchargeables sur Ulysse - vie de l'agent - action sociale – ALPAF – aides et prêts aux logements -

MEDICO-SOCIAL

Le médecin de prévention et l'assistante sociale sont à votre disposition pour répondre à vos questions dans leurs domaines respectifs.

Le médecin de prévention assure le suivi médical des agents dans le cadre des visites obligatoires prévues par le **décret 95-680 du 9 mai 1995**. Il consacre une partie de son activité aux conditions de travail et participe au comité d'Hygiène et Sécurité et des conditions de travail (CHSCT) .

Ses missions s'accompagnent d'une sensibilisation à la prévention des risques majeurs (maladies cardio-vasculaires, SIDA, hépatite B, etc...)

L'assistante sociale est une professionnelle de l'aide qui, dans le respect total de votre vie privée, est à votre disposition pour vous écouter, vous informer, vous orienter, vous accompagner dans tous les domaines qui vous préoccupent.

Son intervention peut aussi l'amener à proposer l'établissement de dossier en vue de l'octroi de prestations à caractère exceptionnel.

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Le **PRET SOCIAL** et l'**AIDE PECUNIAIRE** sont des prestations à caractère social marqué. Leur champ d'intervention est limité aux situations difficiles et/ou imprévisibles.

CONSULTATION JURIDIQUE

La délégation départementale met à votre disposition un service de consultation juridique gratuite. Il s'agit d'une première consultation orale n'entraînant nul engagement, destinée à répondre aux difficultés d'ordre juridique auxquelles ont à faire face dans leur vie privée les agents, leurs conjoints, enfants ou ascendants.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de demander sans formalités particulières un **«bon de consultation** » à la délégation.

VACANCES-LOISIRS

Séjours familiaux en résidences de vacances, séjours sportifs ou thématiques, voyages, une gamme complète de produits vacances est à la disposition de tous les agents du ministère, actifs ou retraités.

Les services sociaux proposent différentes formules de **vacances aux enfants et adolescents**.

LES BROCHURES VACANCES

Différentes brochures paraissent chaque année et circulent dans les services. Vous pouvez aussi vous les procurer auprès de la délégation

Les disponibilités dans nos résidences sont en ligne en temps réel à partir de notre site : www.epaf.asso.fr

LES BROCHURES COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

- **les brochures colonies de vacances enfants de moins de 18 ans :**

. une pour la période hiver/printemps : parution en octobre

. une pour l'été : parution en février

Les prestations détaillées dans ces brochures sont proposées à des tarifs qui varient selon les revenus de la famille et la période de séjour.

LES SUBVENTIONS INTERMINISTERIELLES

Les enfants âgés de moins de 18 ans au début du séjour peuvent bénéficier de subventions : maisons et villages familiaux de vacances, villages et gîtes, colonies de vacances, centres aérés et séjours linguistiques.

Cette prestation est modulée selon le quotient familial.

Pour les modalités pratiques s'adresser à la délégation.

LES ACTIONS LOCALES "MANIFESTATION DE SOLIDARITE" ET BUDGET D'INITIATIVE LOCALE

Depuis 1991, un ensemble de prestations regroupées sous le vocable Manifestations de solidarité bénéficient de crédits déconcentrés, dont le volume est proportionnel au nombre d'actifs, de retraités et d'enfants du personnel.

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) détermine le choix des manifestations à organiser.

Ainsi au plan départemental ont été réalisées notamment des actions :

dans le domaine des loisirs :

- Une sortie au parc Astérix en 2012, une excursion dans l'île anglo-normande de GUERNESEY au printemps, au château de la Bourbansais le 10 septembre 2011, et aussi les années précédentes à l'aquarium de St-Malo, au zoo de Cerza dans le Calvados, à la ferme du cheval à Juvigny sous Andaine dans l'Orne, à Disneyland Paris,...
- des opérations chèque-lire pour les adolescents.

dans d'autres domaines :

- la mise en place d'un service de **première consultation juridique gratuite**

ARBRE DE NOEL

L'Arbre de Noël constitue la grande manifestation d'amitié et de solidarité de l'année, car elle permet aux collègues des différentes directions de se rassembler dans un cadre convivial avec les enfants.

L'arbre de Noël organisé le **dimanche 09 décembre 2012** au parc des expositions de ST-LO a réuni plus de 600 personnes.

Cette année « **le cirque GERVAIS KLISSING** » était au programme. il a été suivi d'un goûter et de la distribution par le père Noël des jouets aux enfants.